

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mercredi 12 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Présents : 17  
Pouvoirs : 8  
Votants : 25  
Date de la convocation : 28 novembre 2018

*L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de décembre, à vingt heures, le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 28 novembre 2018

Date d'envoi par courrier électronique : 5 décembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS (17) : M<sup>me</sup> Marie-Odile DELCAMP, M. Jacques GRIFFOUL, M. Bernard BOYÉ, M. Michel CAMMAS, M<sup>me</sup> Nathalie DENIS, M. Christian LALANDE, M<sup>me</sup> Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M<sup>me</sup> Nadine SAOUDI, M<sup>me</sup> Michèle DA SILVA, M. Alain DEJEAN, M. Jean LOUBIÈRES, M. Philippe DELCLAU, M<sup>me</sup> Cécile PAGÈS, M<sup>me</sup> Sylvie THEULIER, M. Jean-Louis CONSTANT, M. Alexandre BERGOUGNOUX, M<sup>me</sup> Paola BÉNASTRE, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR (8) ET ÉTAIENT ABSENTS (2) : M<sup>me</sup> Liliane LEMERCIER (pouvoir 1 à M. Christian LALANDE), M<sup>me</sup> Nadine SAOUDI (absente), M<sup>me</sup> Anne-Marie CHIMIRRI-JUILLAN (pouvoir 3 à M. Philippe DELCLAU), M. Daniel THÉBAULT (pouvoir 1 à M<sup>me</sup> Marie-Odile DELCAMP), M. Marc VOIRIN (pouvoir 1 à M<sup>me</sup> Michèle DA SILVA), M<sup>me</sup> Alexandra CERVELLIN (pouvoir 1 à M<sup>me</sup> Nathalie DENIS), M. Roger GUITOU (pouvoir 1 à M. Alain DEJEAN), M. Joris DELPY (absent), M<sup>me</sup> Marie-Claude GUÉRINEAU (pouvoir 2 à M. Alexandre BERGOUGNOUX), M. Lionel BURGER (pouvoir 2 à M<sup>me</sup> Paola BÉNASTRE). M. Jean-Louis CONSTANT est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

**Diffusion**

- ◇ Registre
- ◇ Contrôle de légalité
- ◇ Affichage
- ◇ Dossier :
- ◇ Service du personnel
- ◇ Finances publiques
- ◇ Intéressé (e) s
- ◇ CDG du Lot
- ◇

**04-9 – Service des eaux – Tarifs 2019 Hors taxe**

M. Jean-Pierre COUSTEIL propose au conseil municipal de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les différents tarifs relatifs aux prestations effectuées dans le cadre du service des eaux de la manière suivante.

Ces tarifs s'entendent hors taxe :

**Tarifs eau potable hors taxe – Propositions 2019**

Redevance eau potable	Tarif 2018	Proposition 2019
Abonnement annuel compteur part communale	15,00 €	15,00 €
Abonnement annuel compteur part syndicat de la Bouriane	29,00 €	29,00 €
Mètre cube d'eau distribuée	1,39 €	1,43 €
Abonnement temporaire au m <sup>3</sup>	0,93 €	0,93 €

Prestations	Tarif 2018	Proposition 2019
<b>1. Travaux de raccordement au réseau</b>		
1.01 – Branchement diamètre 15 mm ou 20 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	800,00 €	800,00 €
1.02 – Branchement diamètre 32 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	900,00 €	900,00 €
1.03 – Branchement diamètre 40 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	1 425,00 €	1 425,00 €
1.04 – Branchement diamètre 50 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	2 500,00 €	2 500,00 €
1.05 – Branchement diamètre 63 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	2 800,00 €	2 800,00 €
1.06 – Branchement diamètre > 63 mm comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	sur devis au coût réel	sur devis au coût réel

SOUS-PREFECTURE  
Reçu  
le 20 DEC. 2018  
DE GOURDON

1.07 – Tranchée et fournitures au-delà de 5 mètres linéaires par tranche de 1 ml	38,00 €	38,00 €
1.08 – Plus-value aux prix 1 à 7 par mètre linéaire pour passage sous chaussée ou trottoir revêtu (matériau hydrocarboné)	15,00 €	15,00 €
1.09 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour passage en terrain rocheux par tranche de longueur 1 mètre et de hauteur 0,10 mètre La facturation se fera sur les quantités réellement exécutées.	15,00 €	15,00 €
1.10 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour croisement d'obstacle (bordures, murets, clôture...) par unité	40,00€	40,00€
1.11 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour réfection de revêtements en béton, dalles ou pavés au mètre carré	70,00 €	70,00 €
1.12 – Plus-value aux prix 1 à 7 pour reconstitution corps de chaussée, accotements ou trottoirs en grave traitée (grave-ciment, grave-émulsion ...) à la tonne de matériau mise en œuvre	65,00 €	65,00 €
<b>Prestations</b>	<b>Tarif 2018</b>	<b>Proposition 2019</b>
<b>2. Mise en service ou modification de Branchement</b>		
2.01 – mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 15 mm ou 20 mm	180,00 €	180,00 €
2.02 – mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 32 mm	200,00€	200,00€
2.03 – mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 40 mm	320,00€	320,00€
2.04 – mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 50 mm	500,00€	500,00€
2.05 – mise en service d'un branchement ou mise en place d'un compteur supplémentaire à côté de l'existant diamètre 60 mm	750,00€	750,00€
2.06 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 15 mm, 20 mm ou 32 mm	150,00 €	150,00 €
2.07 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 40 mm	180,00 €	180,00 €
2.08 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 50 mm	330,00 €	330,00 €
2.09 – Remplacement compteur sur branchement existant diamètre 60 mm	360,00 €	360,00 €
2.10 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre 15 mm, 20 mm ou 32 mm	135,00 €	135,00 €
2.11 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre 40 mm	400,00 €	400,00 €
2.12 – Mise en place ou remplacement d'une niche non renforcée pour diamètre 50 ou 60 mm	1460,00 €	1460,00 €
2.13 – Plus-value pour une niche renforcée pour diamètre 15 mm, 20 mm ou 32 mm	+ 15,00 €	+ 15,00 €
2.14 – Plus-value pour une niche renforcée pour diamètre 40 mm	+ 220,00 €	+ 220,00 €
2.15 – Plus-value pour une niche renforcée pour diamètre 50 ou 60 mm	+ 80,00 €	+ 80,00 €
2.16 – Modification de branchement existant (à la demande du propriétaire)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)
2.17 – Déplacement conduite (à la demande du propriétaire)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel (fourniture et main d'œuvre)
<b>Prestations</b>	<b>Tarif 2018</b>	<b>Proposition 2019</b>
<b>3. Autres Prestations</b>		

3.01 - Frais de vérification de compteur	Prix facturé à la commune par le prestataire agréé	Prix facturé à la commune par le prestataire agréé
3.02 - Frais de réparation de canalisation suite aux dégâts causés par un tiers sur canalisation municipale	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)

Ces tarifs sont valables pour les habitations individuelles. Dans le cas des autres immeubles (lotissements, habitats collectifs, groupement d'habitations, locaux commerciaux, etc...) comportant des sujétions particulières, les prestations sont calculées aux frais réels des travaux exécutés.

Lors de la réalisation des travaux, toute prestation supplémentaire ou non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-trois voix *pour* et deux abstentions (M<sup>me</sup> Alexandra CERVELLIN, M<sup>me</sup> Nathalie DENIS),

\* approuve les tarifs du service des eaux pour 2019 tels que détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 17 décembre 2018.

Le Maire,

Marie-Odile DELCAMP

Le Maire peut certifier sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire du présent acte,  
reçu en Sous-préfecture le : 20 DEC. 2018  
publié ou notifié le : 20 DEC. 2018

SOUS-PREFECTURE  
Reçu  
le 20 DEC. 2018  
DE GOURDON